

RE P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2014**

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

CHAPITRE 94

INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS

VERSION FRANCAISE

page intercalaire

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **7**

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	9
3.1. BILAN TECHNIQUE	9
3.2. BILAN FINANCIER	9
3.3. PERSPECTIVES	9
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	9
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	9

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **11**

6. PROGRAMME 709: INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT	15
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	17
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	17
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	17
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	18

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

page intercalaire

La Loi N°2007 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Ce nouveau cadre est une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, même si elle a permis d'obtenir au cours des cinquante dernières années, des résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays fait face.

Le nouveau texte est une volonté politique affichée du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats.

Après l'adoption et la promulgation de la Loi N°2012/014 du 21 Décembre 2012, première loi élaborée en mode programme, un saut qualitatif a été opéré dans la présentation du budget à travers le document intitulé « Projet de Performance des Administrations (PPA) Ministérielles ». La demande budgétaire y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance, une performance justifiée par l'atteinte des résultats visés par les politiques publiques en cours d'implémentation.

Un nouveau système d'information appelé PROBMIS (Programme Budget Management Information System) a donc été mis en place pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme.

Comme pour tout nouvel outil, on a observé au cours de la période de démarrage de l'exercice, des petites difficultés qui ont été très vite surmontées, permettant une accélération du processus de mise en œuvre des activités planifiées en 2013.

Tirant des leçons de l'expérience de l'exercice en cours, la préparation des Projets de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2014 a mis un accent particulier à améliorer les éléments, aussi bien de forme que de fond, ambitionnant de donner aux Administrations un référentiel pratique, cohérent et pertinent, garantissant de meilleures possibilités de lecture de la performance.

C'est donc en toute logique qu'il présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années et décline pour chaque programme, les objectifs, les indicateurs, les cibles, les stratégies-programme, les actions et le cadre organisationnel de mise en œuvre ainsi que les moyens qui accompagnent sa réalisation.

Bien entendu, toute cette planification se doit d'être cohérente avec le Document de Stratégie de Croissance et de l'Emplois (DSCE).

Dans sa structuration, il comporte trois parties imbriquées :

- La synthèse stratégique qui montre que le Projet de Performance des Administrations (PPA) est en cohésion avec les politiques publiques en cours ;
- Le contenu des programmes ;
- Les annexes.

Les Ministères des Finances et de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire vous souhaitent un agréable voyage à travers ce nouvel outil.

page intercalaire

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

page intercalaire

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES
 - 3.1 BILAN TECHNIQUE
 - 3.2 BILAN FINANCIER
 - 3.3 PERSPECTIVES
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 709

INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	INTERVENTION DE L'ETAT EN MATIERE D'INVESTISSEMENT	Assurer l'intervention de l'Etat en matière d'investissement		0.0	0.0	
02	CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT AUX PROJETS À FINANCEMENTS CONJOINTS	Couvrir nos contreparties		0.0	0.0	
03	INTERVENTION DE L'ETAT POUR CERTAINS PROJETS D'URGENCE	FINANCER CERTAINS PROJETS D'URGENCE		0.0	0.0	
04	AUTRES INTERVENTIONS DE L'ETAT	COUVRIR LES CHARGES DES AUTRES INTERVENTIONS DE L'ETAT		0.0	0.0	
05	INTERVENTION SPECIALE POUR LA GOUVERNANCE STRATEGIQUE DE L'ETAT			0.0	0.0	
06	INTERVENTION SPECIALE POUR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ECONOMIQUE			0.0	0.0	
07	INTERVENTION SPECIALE EN FAVEUR DES PROJETS STRUCTURANTS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			0.0	0.0	

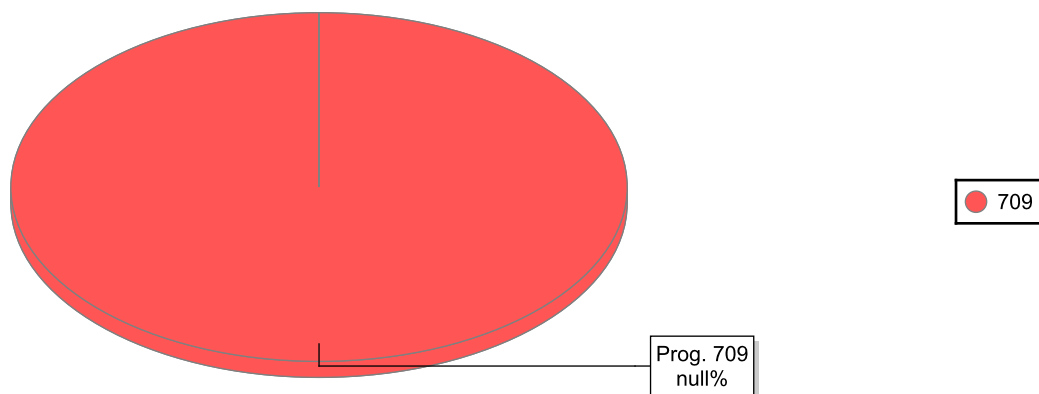
DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

page intercalaire

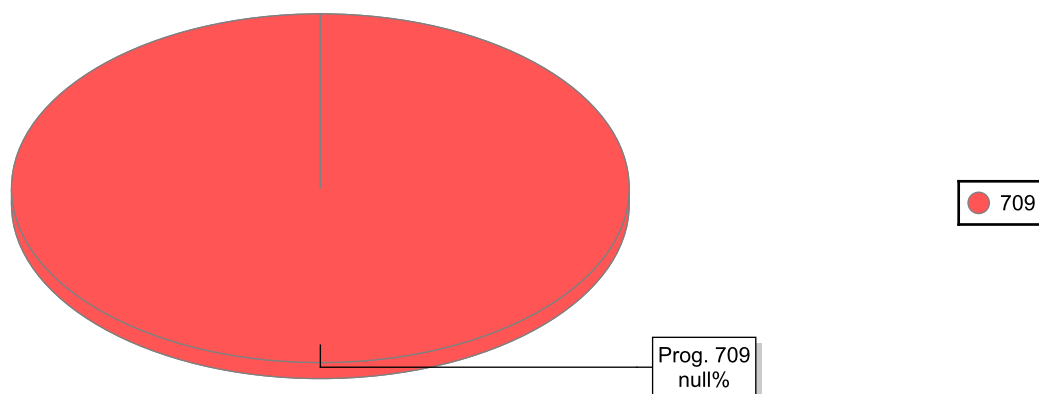
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
709	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT	0	0	143 527 000 000	143 527 000 000	143 527 000 000	143 527 000 000
Total		0	0	143 527 000 000	143 527 000 000	143 527 000 000	143 527 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



page intercalaire

6. PROGRAMME 709

INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MINEPAT/DPI

page intercalaire

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la disponibilité des fonds de contre partie et couvrir les autres charges non réparties de l'Etat en investissement

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de couverture des charges non réparties en investissement	%	2013	50	2014	80

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 05 INTERVENTION SPECIALE POUR LA GOUVERNANCE STRATEGIQUE DE L'ETAT

ACTION 06 INTERVENTION SPECIALE POUR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ECONOMIQUE

ACTION 07 INTERVENTION SPECIALE EN FAVEUR DES PROJETS STRUCTURANTS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 05

INTERVENTION SPECIALE POUR LA GOUVERNANCE STRATEGIQUE DE L'ETAT

OBJECTIF 1

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1				0		0

ACTION 06

INTERVENTION SPECIALE POUR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ECONOMIQUE

OBJECTIF 1

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1				0		0

ACTION 07

INTERVENTION SPECIALE EN FAVEUR DES PROJETS STRUCTURANTS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OBJECTIF 1

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1			0		0

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
05	INTERVENTION SPECIALE POUR LA GOUVERNANCE STRATEGIQUE DE L'ETAT	0	0	22 000 000 000	22 000 000 000	22 000 000 000	22 000 000 000
06	INTERVENTION SPECIALE POUR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ECONOMIQUE	0	0	22 690 000 000	22 690 000 000	22 690 000 000	22 690 000 000
07	INTERVENTION SPECIALE EN FAVEUR DES PROJETS STRUCTURANTS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	0	0	98 837 000 000	98 837 000 000	98 837 000 000	98 837 000 000
Total		0	0	143 527 000 000	143 527 000 000	143 527 000 000	143 527 000 000

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

page intercalaire

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 94 - INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Secteur	0	DEPENSES NON REPARTIES PAR FONCTIONS	143 527 000	143 527 000
Fonction	02	Logistique de l'administration non répartie	143 527 000	143 527 000
Programme	709	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT	143 527 000	143 527 000
Action	05	INTERVENTION SPECIALE POUR LA GOUVERNANCE STRATEGIQUE DE L'ETAT	22 000 000	22 000 000
Article	11 00 00	Intervention de l'Etat en Investissement	16 000 000	16 000 000
Paragraphe	2209	Travaux généraux de mise en valeur des terres	3 500 000	3 500 000
	2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	10 000 000	10 000 000
	2851	Micro projets parlementaires	2 500 000	2 500 000
Article	11 18 10	Intervention de l'Etat dans la MVILLA	1 000 000	1 000 000
Paragraphe	2209	Travaux généraux de mise en valeur des terres	1 000 000	1 000 000
Article	11 19 19	Intervention de l'Etat dans la Région du Sud-Ouest	5 000 000	5 000 000
Paragraphe	2209	Travaux généraux de mise en valeur des terres	5 000 000	5 000 000
Action	06	INTERVENTION SPECIALE POUR L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ECONOMIQUE	22 690 000	22 690 000
Article	11 00 00	Intervention de l'Etat en Investissement	17 690 000	17 690 000
Paragraphe	2811	Transferts en capital aux collectivités locales	9 690 000	9 690 000
	2842	Transferts en capital aux ONG et associations	8 000 000	8 000 000
Article	11 17 17	Intervention de l'Etat dans la Région de l'Ouest	2 000 000	2 000 000
Paragraphe	2040	Etudes d'économie générale	2 000 000	2 000 000
Article	11 18 10	Intervention de l'Etat dans la MVILLA	3 000 000	3 000 000
Paragraphe	2319	Contreparties en dépenses réelles non réparties	3 000 000	3 000 000
Action	07	INTERVENTION SPECIALE EN FAVEUR DES PROJETS STRUCTURANTS ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	98 837 000	98 837 000
Article	11 00 00	Intervention de l'Etat en Investissement	60 337 000	60 337 000
Paragraphe	2021	Contrôle et Suivi des Programmes d'Investissements	3 000 000	3 000 000
	2029	Etudes Générales	1 200 000	1 200 000
	2040	Etudes d'économie générale	1 637 000	1 637 000
	2209	Travaux généraux de mise en valeur des terres	20 000 000	20 000 000
	2279	Acquisitions, rénovations, gros entretien de matériels, machines et installations techniques spécifiques à la fonction des services	2 000 000	2 000 000
	2319	Contreparties en dépenses réelles non réparties	10 000 000	10 000 000
	2329	Contreparties en taxes et droits non réparties	22 500 000	22 500 000
Article	11 00 01	Mise en place de la Reforme sur les Finances Publiques	1 000 000	1 000 000
Paragraphe	2020	Etude d'organisation	1 000 000	1 000 000
Article	11 17 17	Intervention de l'Etat dans la Région de l'Ouest	11 000 000	11 000 000
Paragraphe	2025	Evaluations de projets	1 000 000	1 000 000
	2250	Construction, aménagement, rénovation des routes, pistes et voiries	10 000 000	10 000 000
Article	11 18 15	INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'OCEAN	25 000 000	25 000 000
Paragraphe	2319	Contreparties en dépenses réelles non réparties	25 000 000	25 000 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 94 - INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 11 19 19	Intervention de l'Etat dans la Région du Sud-Ouest	1 500 000	1 500 000
Paragraphe 2025	Evaluations de projets	1 500 000	1 500 000
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		143 527 000	143 527 000